

RÈGLEMENT

Course de tsaroulets
(Caisses à savon)



Dans les rues du village de Sembrancher (VS)

Édition 2026

Manifestation organisée par
La Stéphanie de Sembrancher

Présidente du CO : Madeleine Wagner : 079 / 773 18 71
Responsable de course : Thierry Voutaz : 079 / 448 24 51
Inscriptions : Eliot Marclay : 079 / 360 86 37

tsaroule@la-stephania.ch



1. GÉNÉRALITÉS

1.1 ÉVÈNEMENTS

Une course de tsaroulets (caisses à savon) aura lieu dans les rues du village de Sembrancher (VS).

1.2 SÉCURITÉ

Le parcours est balisé par des barrières, matelas, pneus, etc.

Des commissaires de pistes sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas le modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur piste totalement fermée à la circulation. Des samaritains seront présents.

1.3 RESPONSABILITÉS DES PARTICIPANTS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et **doit être couvert par sa propre assurance**. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants. Chaque pilote est responsable de son véhicule et devra s'assurer qu'aucun tiers ne l'utilise.

1.4 RÈGLES DE COURSE

La direction de course (responsable, chronométreur et commissaires) est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises. Elle prononce les disqualifications ou fixe les pénalités pour non-respect du règlement.

Le responsable de course, assisté du chronométreur et des commissaires, est seul compétent pour les épreuves. Les commissaires de course sont placés sous la responsabilité du responsable de course. Chaque véhicule peut compter deux personnes au maximum à son bord. Il est également possible de courir individuellement.

Note : Le nombre de descentes par tsaroulet et par manche sera défini en fonction du nombre de participants et des catégories. En règle générale, un tsaroulet ne peut effectuer que 2 descentes par manche.

La validation et le contrôle technique des tsaroulets se feront dans la zone définie avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées. Un parking d'exposition sera prévu après la ligne d'arrivée.

L'heure du début de la course pourra être modifiée suivant le nombre d'inscriptions.



1.5 DÉFINITION

Tsaroulet (caisse à savon) :

Véhicule de type automobile sans moteur, se déplaçant par la seule force de la gravité. L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle. L'usage de batteries sèches de plus de 3.5 V, de batteries à acide, de spray, de gaz d'air comprimé ou autres sources d'énergie sont strictement interdits sur tous les véhicules.

Il se composera de 3 roues au minimum, ayant un système de direction actionné par un volant ou un guidon. Un système de **freinage est obligatoire et son efficacité sera contrôlée avant chaque départ**. La direction par freinage et les freins au sol sont interdits. Le pilote doit pouvoir maîtriser la direction de l'engin.

Des sièges doivent être prévus pour les **pilotes et co-pilotes**, et fixés au plancher ou au châssis.

Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants.

Attention ! Les véhicules doivent au minimum respecter les différents points ci-dessous pour participer :

Longueur maximale : 2m70 / Largeur maximale : 1m50 / Hauteur maximale : 2m

Conseils :

Afin de limiter les risques de déséquilibre, une hauteur maximum de 1m50 à 2m est recommandée, une garde au sol de 30cm favorise la tenue de route. Le village étant en pavé des pneus gonflés avec un diamètre d'environ 20cm sont conseillés.

2. RÈGLEMENT

Ce règlement fait la synthèse de la course de tsaroulets. Il faut bien lire le règlement qui s'adresse à tous. À chacun cependant de fixer le curseur selon ses propres capacités !

On peut s'amuser mais à condition de ne pas faire n'importe quoi. Le règlement technique s'impose à tous.

2.1 ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE OBLIGATOIRE

L'assurance responsabilité civile pour les dommages envers des tiers est obligatoire pour chaque participant.

2.2 VÊTEMENTS DES PILOTES ET CO-PILOTES

Pour la descente : Combinaison ou 2 pièces comprenant un pantalon et veste à longues manches, un casque (**casque intégral obligatoire**), des chaussures solides, des gants sont obligatoires.

L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace et sera obligatoire pour tous pendant la descente et la remontée (en traction) des véhicules de courses.

Tout en veillant à respecter les consignes ci-dessus, **les déguisements sont vivement conseillés**.

2.3 LESTS

Les lests sont strictement interdits.



2.4 ENERGIE MOTRICE

Tous dispositifs aptes à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles, etc. sont interdits.

2.5 REMORQUAGE

Des points d'attache fixés solidement **à l'avant et à l'arrière** de chaque véhicule de course sont obligatoires. Chaque véhicule de course possédera 2 jeux de sangles de remorquage **d'au moins 1m50**, et muni à chaque extrémité de mousquetons.

2.6 NUMÉROS DE COURSE

Le dossard sera remis après contrôle technique. Il peut être retiré pendant la course sur décision de la direction de course si la conduite ou le comportement n'est pas en adéquation avec l'esprit de la course de tsaroulets ou si le véhicule est jugé non conforme lors de la course.

2.7 RESPONSABILITÉ

Le propriétaire et le pilote (ou son représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou du représentant légal), ses axes, freins, protections du pilote, etc.

2.8 CONTRÔLE TECHNIQUE

Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées. Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

Le contrôle technique pourra être effectué à tout moment de la compétition.

Aux contrôles techniques, **chaque pilote et co-pilote** doivent présenter également leur équipement : **casques, gants, protections obligatoires, habillement et les sangles/mousqueton.**

2.9 LES SANCTIONS

Le non-respect du présent règlement, entraînera l'exclusion de la compétition, ceci sans aucune dérogation ni remboursement.

2.10 VÉHICULES INTERDITS

Les carcasses de voitures ou autres véhicules sont interdites.



2.11 PUBLICITÉ / SPONSORING

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux ou porter atteinte aux personnes. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdits (sauf nom caricaturé, l'humour reste de mise). Si l'organisateur a passé un accord avec un sponsor imposant l'apposition de publicité sur le tsaroulet, le pilote est dans l'obligation de l'accepter. L'organisateur se réserve le droit de faire figurer des sponsors sur les dossards.

2.12 DROIT À L'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos de la course et de ses participants.

3. INSCRIPTIONS

3.1 CATÉGORIES

Il y a trois catégories :

- 6 à 12 ans : Enfants (Prix meilleur temps et prix déguisement)
- Dès 13 ans : Populaires (Prix meilleur temps et prix déguisement)
- Dès 13 ans : Elites (Prix meilleur temps)

C'est l'âge du pilote qui définit sa catégorie.

L'âge minimum pour participer à la course est de 6 ans révolus.

3.2 VALIDATION

Pour valider son inscription, il faut :

- Remplir le formulaire d'inscription en ligne correctement
- Avoir une autorisation parentale ou du représentant légal (signature sur le bulletin) pour les personnes de moins de 18 ans
- Disposer d'une assurance responsabilité civile
- Effectuer le paiement de l'inscription jusqu'au 31 juillet 2026

L'inscription doit nous parvenir dans les délais (31 juillet 2026). Les inscriptions le jour de la course sont impossibles. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription.

En cas d'un nombre trop important de participants, les organisateurs pourront limiter ou fermer les inscriptions avant le délai prévu. Nous vous conseillons donc de vous inscrire rapidement sans attendre, les inscriptions étant validées par ordre de réception (à condition que l'inscription comporte tous les éléments).

Attention, tout mineur doit être accompagné par un représentant légal lors de la remise des dossards et du contrôle technique (leurs deux signatures sont nécessaires).



4. DÉROULEMENT DE LA COURSE

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée. Aucune course entre tsaroulets n'est autorisée simultanément. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier un tsaroulet qui ne serait pas jugé fiable au fur et à mesure de l'avancement des manches ou si les candidats ont un comportement ou un état physique non approprié à l'esprit de la journée. Le nombre de manches peut varier suivant le nombre d'inscriptions.

Une zone « place de fête », restauration et buvettes sera organisée afin d'accueillir les spectateurs et vos familles. Des buvettes itinérantes seront prévues le long du parcours vous permettant de vous ravitailler.

Chaque participant est tenu de remplir l'inscription, lire et approuver le règlement, et s'engage à le respecter.